



Certification

Formation à la communication sonore et radiophonique

La certification "Formation à la communication sonore et radiophonique" a pour but d'apporter aux étudiant(e)s une connaissance générale et pratique du média radiophonique et des processus techniques, créatifs et professionnels de création de messages sonores dans le cadre radiophonique et, au-delà, dans celui de la communication sonore. La certification est préparée et évaluée en collaboration par l'Université Bordeaux Montaigne, Radio Campus Bordeaux et le CLEMI (Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information).

À qui s'adresse la certification ?

Aux étudiant(e)s inscrit(e)s dans une université bordelaise et en premier lieu à ceux qui s'investissent bénévolement au sein de Radio Campus Bordeaux lors de leur formation quelle que soit leur discipline.

► Quels sont les objectifs de la certification ?

- **Connaissance** du média radiophonique dans son ensemble et des processus techniques, créatifs et professionnels de création de messages sonores radiophoniques ou communicationnels.
- **Capacité** à réaliser un dispositif de communication sonore propre et original

► Comment préparer la certification ?

Les connaissances générales et pratiques seront apportées à travers une formation de 24 h.

- Le média radiophonique, approches sociopolitiques et institutionnelles, la création sonore : 10h
- La technique du son et de la diffusion : 14h de TD

La formation sera complétée par un stage au sein de Radio Campus Bordeaux.

► Pour obtenir la certification, il faut avoir :

- **suivi** les cours et participé aux TD,
- **réalisé** un programme radiophonique ou une série de capsules sonores diffusables en direct, streaming ou podcast,
- **rédigé** un dossier d'une dizaine de pages expliquant les étapes de la conception et réalisation du projet sonore.

Ces derniers éléments seront présentés devant un jury. Les candidats devront être capables de répondre à quelques questions générales portant sur la radiodiffusion et la communication sonore. L'évaluation finale prendra en compte le stage ou l'activité bénévole et régulière au sein de la station.

Pour information

Cette certification s'articule sur le dispositif AFP (Action de Formation Personnelle)

Où se renseigner ?

Bâtiment Accueil

Tél. 05 57 12 62 81

accueil@u-bordeaux-montaigne.fr

En savoir plus

www.u-bordeaux-montaigne.fr